



Restitution d'un mandat de Gestion locative

Par **sapeur83**, le **17/12/2015** à **09:15**

Bonjour, je viens de retirer le mandat de gestion d'un appartement à une agence qui n'a pas fait son travail correctement.

En effet pendant 2ans 1/2 elle prélevait les appels de charges sur les loyers mais ne les répercutait pas auprès du syndic.

Donc problème pour nous.

J'ai réussi à le faire payer et de ce fait je lui ai retiré le mandat pour faute grave.

Mais celui-ci ne me retourne pas tous les documents et le chèque de caution concernant le locataire en place.

Ma question est simple combien de temps il a pour me fournir tout cela et si il ne veut pas quel sont mes moyens juridiques pour agir.

merci d'avance.

sapeur83